



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juin 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité, en date du 25 avril 2013, par laquelle le Conseil a créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Le Bureau des Nations Unies au Mali (BUNUMA) a ainsi été intégré à la MINUSMA, qui doit assumer la responsabilité de l'exécution du mandat du Bureau.

2. Dans sa résolution, le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé de la situation au Mali et de l'exécution du mandat de la MINUSMA, et de lui rendre compte dans les 45 jours suivant l'adoption de ladite résolution, en particulier de l'état de sécurité et du processus politique, en faisant le point sur la suite donnée aux questions politiques prioritaires, notamment l'exécution de la feuille de route pour la transition, le processus électoral et l'évolution de la situation des droits de l'homme et du droit international humanitaire, de leur protection et de leur promotion. Il m'a aussi demandé de faire le bilan des effectifs militaires, de la constitution des forces et du déploiement de tous les éléments constitutifs de la Mission. On trouvera dans le présent rapport les mises à jour demandées ainsi qu'une description des principaux événements survenus au Mali depuis mon rapport du 26 mars 2013 (S/2013/189).

II. Rappel des principaux faits nouveaux

A. Évolution politique

3. Pendant la période considérée, on a observé un certain nombre de faits nouveaux en ce qui concerne le processus de dialogue et de réconciliation, la situation à Kidal et la mobilisation des acteurs nationaux et internationaux dans la perspective des élections présidentielle et législatives nationales. On peut y voir le signe d'avancées modestes dans le sens du rétablissement de l'ordre constitutionnel au Mali et de l'intégrité territoriale du pays, qui reste toutefois en proie à de nombreux problèmes d'ordre politique, sécuritaire et humanitaire liés les uns aux autres, ce qui met en danger la population et la cohésion sociale. La société reste traversée de profonds clivages, et les vives tensions entre communautés et



antagonismes entre acteurs politiques pourraient encore s'exacerber si le conflit n'est pas réglé.

Dialogue et réconciliation

4. Le Président par intérim, Dioncounda Traoré, a donné un signal fort en nommant le Président et les deux Vice-Présidents de la Commission nationale de dialogue et de réconciliation le 30 mars. Nommés par décret présidentiel le 10 avril, 30 membres de la Commission sont tous officiellement entrés en fonctions le 25 avril. Si beaucoup ont vu là une évolution positive de nature à avancer le processus de dialogue et de réconciliation, certains ont adressé à la Commission le reproche de n'avoir pas été constituée dans la transparence et de n'avoir pas fait suffisamment place aux chefs religieux, communautaires et traditionnels. L'Organisation des Nations Unies offre à la Commission un appui technique et logistique.

5. La situation à Kidal a considérablement évolué. Le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) et le nouveau Haut Conseil de l'Azawad se sont dits prêts à dialoguer avec le Gouvernement de transition pour entamer des négociations sur la base du respect de l'intégrité, de la souveraineté et de la laïcité du Mali. En collaboration avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies a continué de plaider auprès du Gouvernement de transition et des groupes du nord, en particulier le MNLA, en faveur de l'ouverture de pourparlers directs qui déboucheraient sur l'organisation d'élections présidentielle et législatives à l'échelle nationale et sur l'ouverture d'un dialogue de fond après le scrutin.

6. S'étant rendu à Kidal et à Tessalit du 29 au 31 mars, et de nouveau à Kidal le 25 avril, le Chef de la Mission par intérim s'y est entretenu avec des représentants locaux, notamment des membres du Conseil des sages, de la société civile, du Mouvement islamique de l'Azawad et du MNLA, au sujet de la situation actuelle et des moyens d'engager un dialogue. Ces interlocuteurs ont souligné la nécessité de régler la situation par des moyens pacifiques à Kidal et de s'attaquer aux causes profondes des problèmes du nord du pays, qui, selon eux, sont liés à des questions de gouvernance.

7. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a étroitement collaboré avec le Chef par intérim de la MINUSMA pour faciliter l'ouverture d'un dialogue entre les autorités maliennes et les groupes armés du nord. Il s'est rendu à Bamako, du 30 avril au 2 mai, où, accompagné du Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, Représentant spécial et Chef de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), Pierre Buyoya, du Représentant spécial du Président de la Commission de la CEDEAO pour le Mali, Aboudou Touré Cheaka, et du Chef de la MINUSMA par intérim, il s'est entretenu avec le Président par intérim et le Premier Ministre du Mali, qui leur ont tous deux confirmé que les autorités maliennes étaient prêtes à engager un dialogue avec les groupes armés du nord. Ils se sont aussi rendus à Ouagadougou, pour des consultations avec le Médiateur de la CEDEAO, Blaise Compaoré, sur la marche à suivre pour l'avenir. Le 10 mai, le Chef par intérim de la MINUSMA, le Chef de la MISMA et le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel, Michel Reveyrand de Menthon, se sont entretenus avec des représentants du MNLA à Ouagadougou.

8. Ces séries de discussions avec les autorités maliennes et les représentants des groupes dans le nord du pays ont donné des résultats encourageants. Les parties se sont engagées à ouvrir le dialogue sans plus tarder, en soulignant qu'il fallait trouver une solution durable et acceptable par tous aux problèmes du nord. Le Président par intérim a approuvé une phase préparatoire du dialogue pour parvenir à un accord sur le fait que les principes d'intégrité territoriale, de non-application de la charia et de désarmement gouverneraient la participation des groupes armés au dialogue national et au processus de réconciliation. Le MNLA a demandé des garanties internationales d'un véritable dialogue après les élections sur le statut futur du nord du pays et sur l'application de tout accord futur.

9. Le Gouvernement de transition et le MNLA ont par la suite approuvé le plan de facilitation en sept étapes mis au point par l'Organisation des Nations Unies en étroite coordination avec l'Union africaine, la CEDEAO et l'Union européenne. Ce plan a pour objectif d'amener les parties à convenir d'un cadre qui permettrait la tenue d'élections à l'échelle nationale, y compris à Kidal, de créer des conditions propices au déploiement de la MINUSMA, et de jeter les bases du dialogue postélectoral.

10. Le 16 mai, le Président par intérim a nommé Tiébilé Dramé Conseiller sur la situation dans le nord, avec pour mission de coordonner les efforts déployés à l'échelle nationale, régionale et internationale pour remédier à l'instabilité chronique dans le nord, notamment à la faveur d'une solution négociée avec les groupes armés et les milices. Ainsi, du 26 au 30 mai, le Conseiller s'est entretenu avec des représentants du Haut Conseil de l'Azawad à Niamey, ainsi que du Mouvement arabe de l'Azawad et de l'Alliance de communautés arabes à Nouakchott. Il indiquera par la suite que les parties s'étaient dites prêtes à discuter d'un accord-cadre en vue de l'organisation d'élections nationales suivies de discussions de fond avec les élus sur les problèmes du nord.

11. Le 3 juin, l'Équipe de médiation de la CEDEAO a organisé une réunion de la communauté internationale à Ouagadougou, pour évoquer les préparatifs des pourparlers directs entre le Gouvernement de transition et les groupes armés du nord. Cette réunion était présidée par Djibril Ypènè Bassolé, Ministre burkinabé des affaires étrangères. M. Dramé, s'exprimant au nom du Gouvernement de transition, et une délégation conjointe du MNLA et du Haut Conseil de l'Azawad ont pris note de la volonté des parties d'ouvrir le dialogue et de tenir l'élection présidentielle selon le calendrier prévu (voir par. 12). La délégation conjointe du MNLA et du Haut Conseil de l'Azawad a réaffirmé son attachement à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à la laïcité du Mali. Les participants se sont dits préoccupés par la montée des tensions sur le terrain et ont appelé toutes les parties à s'abstenir de tout acte de provocation de nature à nuire aux initiatives de médiation en cours. Une équipe composée de membres de l'équipe de médiation de la CEDEAO et de représentants de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies a été chargée de mettre au point le projet d'accord-cadre qui doit être présenté aux parties le 7 juin avant l'ouverture des pourparlers directs.

Élections

12. Le 27 mai, le Président par intérim a annoncé les nouvelles dates des élections. Le premier tour de l'élection présidentielle doit se dérouler le 28 juillet, avec éventuellement un second tour le 11 août, les élections législatives devant se tenir au

mois de septembre. Le 20 mai, l'Assemblée nationale a adopté la loi électorale révisée, qui, promulguée le 22 mai, prévoit l'utilisation d'un système d'inscription biométrique des électeurs dans le sens de la transparence et de la crédibilité du scrutin.

13. Les préparatifs des élections sont en cours, mais il reste à régler divers problèmes, dont la situation dans les zones contrôlées par le MNLA, le sort à réserver au vote des déplacés et des réfugiés; et l'inscription sur le fichier électoral de jusqu'à 400 000 jeunes ayant atteint l'âge de voter après l'établissement du registre d'état civil, qui compte déjà quelque 6,9 millions d'électeurs potentiels. Détruit pendant le conflit, l'essentiel du matériel électoral distribué dans le nord en prévision du scrutin qui devait se dérouler en 2012 doit être remplacé. Enfin, l'état de sécurité dans l'ensemble du pays doit être propice au déroulement du scrutin.

14. Le budget nécessaire aux élections présidentielle et législatives est de 128 millions de dollars, le Gouvernement de transition ayant promis d'y contribuer à hauteur de 50 millions de dollars environ. Les 78 millions de dollars restants sont mobilisés par le biais d'un fonds commun administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Au 27 mai, l'Union européenne, le Luxembourg, la Suède, le Canada et le PNUD ont versé 35 millions de dollars à ce fonds commun, de sorte qu'il reste encore à trouver environ 43 millions de dollars.

15. La MINUSMA a continué d'appuyer les efforts déployés pour créer le climat propice à la tenue d'élections présidentielle et législatives libres, régulières et ouvertes à tous dans la transparence, notamment en offrant une assistance technique aux autorités maliennes. À cette fin, elle aide le Gouvernement de transition à dégager un consensus autour de questions électorales en suspens. Le Gouvernement de transition, les politiciens (y compris les candidats à la présidentielle) et les représentants de la société civile se concertent en vue de la signature d'un code de conduite électoral. La MINUSMA mettra à profit toutes les ressources disponibles à l'appui des élections, notamment pour pourvoir à la sécurité et aux besoins logistiques; mais son soutien ne pourra pas être aussi conséquent qu'à un stade plus avancé de son déploiement.

16. Fort de l'appui de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Ministère de la promotion de la femme a organisé une manifestation le 30 avril, avec la participation du Premier Ministre et du Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, pour marquer le lancement de la stratégie nationale du Gouvernement de transition en faveur de la participation des femmes aux élections et de l'élargissement de leur représentation. Cette stratégie a été mise à jour pour tenir compte des dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, étant notamment recommandé de prévoir dans la loi électorale un quota de 30 % de candidates, d'autant qu'à l'heure actuelle, les députées ne représentent que 10 %. Toutefois, une disposition de cette nature est absente du projet de loi électorale modifiée soumis à l'Assemblée nationale.

Faits nouveaux à l'échelle internationale et régionale

17. Le 19 avril, l'Union africaine, la CEDEAO et l'Organisation des Nations Unies ont coprésidé la quatrième réunion du Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali, à Bamako, qui a été l'occasion pour les autorités maliennes, les responsables régionaux et la communauté internationale dans son ensemble de faire

le point de la mise en œuvre de la feuille de route depuis la précédente réunion du Groupe à Bruxelles, le 5 février, et de tracer la voie à suivre pour l'avenir. Les participants ont réaffirmé la ferme conviction que toute solution à la crise pluridimensionnelle sévissant au Mali devait venir des Maliens eux-mêmes, et qu'il convenait d'explorer de front voie politique et voie militaire.

B. État de sécurité

18. La sécurité est restée complexe et précaire dans le nord du Mali. Les opérations de grande envergure des Forces armées maliennes, de la MISMA et des forces de l'Opération française Serval ont pris fin et la plupart des grandes agglomérations dans le nord du pays ont été reprises. La période considérée a été marquée par des affrontements entre le MNLA et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, ainsi que par des combats entre d'autres éléments armés touaregs et arabes. Le MNLA a progressivement repris pied dans la région de Kidal, tandis que les Forces armées maliennes ont repris le contrôle d'Anefis et se dirigent vers Kidal.

19. Il faut rappeler que le MUJAO, Ansar Eddine et Al-Qaida au Maghreb islamique (AQIM) ont essuyé de lourdes pertes et que leurs capacités opérationnelles ont été sérieusement entamées par les Forces armées maliennes et françaises et la MISMA. Ces groupes se sont fragmentés et leurs éléments se sont fondus dans la population locale, ont fui dans les pays voisins ou ont rejoint les rangs d'autres groupes. De nouveaux groupes, notamment le Mouvement islamique de l'Azawad, le Haut Conseil de l'Azawad et le Mouvement des Arabes pour l'Azawad ont vu le jour pendant la période considérée. Ces deux premiers groupes ont été formés essentiellement par d'anciens éléments du MNLA et d'Ansar Eddine, le Mouvement islamique de l'Azawad étant finalement absorbé par le Haut Conseil de l'Azawad. Quant au Mouvement des Arabes pour l'Azawad, il se compose essentiellement d'Arabes.

20. Pendant la période considérée, on a observé une recrudescence des heurs entre le MNLA et les groupes armés extrémistes, notamment d'anciens alliés de l'offensive de 2012. Au moins cinq affrontements entre le MNLA et le MUJAO à Anefis (à 120 km au sud-ouest de Kidal) et Ménaka se sont soldés par au moins 10 morts. Le MNLA a pris le contrôle d'Anefis, renforçant sa présence dans la région ainsi que plus au nord, à Tessalit, Ménaka et dans d'autres localités. Des affrontements ont aussi opposé le Mouvement des Arabes pour l'Azawad et le MNLA, notamment à Ber. Le 24 avril, neuf personnes ont été tuées dans des heurts entre le MNLA et les Arabes près d'Intaf. La montée des tensions entre les communautés touaregs et arabes ne laisse pas non plus de préoccuper.

21. Durant la période considérée, les Forces armées maliennes ont redéployé 1 200 soldats à Gao et 650 à Tombouctou. Le 6 mai, elles ont déployé 250 soldats supplémentaires à Ménaka. Elles ont aussi fait savoir qu'elles avaient déployé des troupes à Gao, qui se préparaient à faire mouvement vers le nord. Les annonces des autorités de transition et les mouvements consécutifs des Forces armées maliennes vers Kidal ont contribué à la montée des tensions dans la région et entre communautés touaregs. et fait craindre une reprise du conflit armé. Le 5 juin, les Forces armées maliennes ont lancé une offensive et repris la ville d'Anefis (à 115 km de Kidal) au MNLA. Cette avancée s'expliquerait par des informations

qu'elles auraient reçues selon lesquelles ce groupe armé aurait procédé à l'arrestation et à l'expulsion des habitants à la peau foncée (les non-Touaregs) de Kidal. Le MNLA a expliqué que sur les 180 personnes arrêtées, 20 l'avaient été pour espionnage pour le compte des autorités maliennes et que les autres n'étaient pas résidentes de la ville et seraient déportées vers une ligne de démarcation située après Douentza. Les combats qui ont eu lieu le 5 juin ont fait plusieurs morts au sein du MNLA et celui-ci s'est retiré dans le nord. Au 6 juin, les Forces armées maliennes se seraient regroupées à 35 kilomètres au sud de Kidal.

22. Pendant la période considérée, l'Opération Serval et les opérations de la MISMA dans les montagnes de l'Adrar des Ifoghas ont été achevées mais elles se sont poursuivies autour des grandes agglomérations. Les forces françaises ont quitté la région de Kidal pour prêter main forte aux Forces armées maliennes et à la MISMA contre les groupes armés extrémistes le long du fleuve Niger près de la frontière avec la Mauritanie, dans la région de Gao, sur l'axe menant à Asongo, et dans la région du lac Faguibine (au sud de Tombouctou). Il n'y a pas eu d'affrontement majeur, mais des quantités importantes d'armes, de munitions et d'explosifs ont été saisies et des installations de fabrication d'engins explosifs improvisés ont été découvertes. Du 8 au 18 avril, des opérations ciblées conjointes ont été menées contre les éléments du MUJAO dans la région de Gao. Plus de 13 tonnes d'armes et de munitions ont été trouvées.

23. La MISMA a continué d'assumer progressivement les responsabilités opérationnelles dans plusieurs zones du nord du pays tandis que les hommes de l'Opération Serval commençaient de se retirer, comme le Ministre français des affaires étrangères, Laurent Fabius, l'a annoncé à Bamako le 5 avril. Au 30 mai, les effectifs de la MISMA étaient de 6 085 hommes déployés dans les régions de Tombouctou, Gao ainsi que de Ménaka, le long de la frontière avec le Burkina Faso dans la région de Douentza et le long de la frontière avec la Mauritanie dans la région de Diabaly. Le contingent de la MISMA qui était précédemment basé à Kidal a été redéployé à Aguelhok et Tessalit au début du mois de mai. Une compagnie de l'Opération Serval s'y trouve toujours. Au 29 mai, les effectifs des Forces françaises étaient de 4 000 hommes engagés dans les opérations en cours.

24. Les groupes armés extrémistes ont été affaiblis par les opérations des forces maliennes, de la MISMA et des forces françaises, leur capacité de lancer des opérations d'envergure ayant été amoindrie. Ils ont perdu leur avantage tactique et le nord du Mali n'est plus pour eux le refuge qu'il était pendant des années. Toutefois, ils ont de plus en plus recours à des tactiques asymétriques, notamment des attentats-suicides. Ainsi, le MUJAO et d'autres groupes extrémistes sont à l'origine de plusieurs attaques de ce type dans le nord. Le 30 mars, un attentat-suicide a frappé un poste de contrôle des Forces armées maliennes à Tombouctou, qui a été quelques heures après le théâtre d'une attaque d'insurgés. Le 12 avril, un terroriste s'est fait exploser sur la place du marché de Kidal, faisant quatre morts et trois blessés parmi les soldats tchadiens de la MISMA. Le 4 mai, une attaque complexe avec un véhicule bourré d'explosifs et des passagers armés et un motocycliste portant une ceinture d'explosifs a visé un convoi des Forces armées maliennes au nord de Gao. Deux soldats y ont trouvé la mort. Le 10 mai, un autre attentat-suicide à la voiture piégée a été perpétré à l'entrée du campement du contingent nigérian de la MISMA à Ménaka. Le même jour, trois attentats-suicides ont visé un poste de contrôle des Forces armées maliennes à Gossi (à 154 km au sud-ouest de Gao), deux soldats ayant été blessés à cette occasion.

25. Le 23 mai à l'aube, deux attentats à la bombe ont été menés de manière simultanée dans les villes d'Agadez et d'Arlit, dans le nord du Niger. À Agadez, le camp de formation militaire a été attaqué par neuf kamikazes divisés en trois groupes à l'occasion d'une opération remarquablement coordonnée avec véhicule piégé, tirs aux fusils d'assaut et ceintures d'explosifs. Vingt-quatre soldats ont trouvé la mort, 16 autres ayant été grièvement blessés. À Arlit, une voiture piégée a explosé à l'entrée de la mine d'uranium Somair et d'une usine de traitement à l'extérieur de la ville. Un civil a été tué, 14 autres personnes ayant été grièvement blessées. Ces deux attentats-suicides ont été revendiqués par le MUJAO.

26. On a aussi observé des signes de troubles potentiels et d'insécurité dans le sud du pays. Le 28 avril, sept hommes appartenant apparemment au MUJAO ont été arrêtés par les forces de sécurité maliennes à Bamako, et huit individus qui seraient affiliés à un groupe armé ont été transférés de Tombouctou à la gendarmerie de Bamako, où ils ont été placés en détention. Le 27 avril, des éléments des milices progouvernementales (Ganda Iso et Ganda Koy) ont été arrêtés à Sévaré. Auparavant, le 6 avril, un policier avait été tué et un soldat blessé alors qu'une équipe conjointe de l'armée et de la gendarmerie tentait de s'interposer entre des agents de police favorables à la junte et d'autres agents de police qui s'affrontaient à Bamako, apparemment au sujet de promotions jugées injustes. Seize agents de police ont été arrêtés et une importante quantité d'armes a été saisie à cette occasion.

27. On estime que les éléments armés au Mali ont les moyens de se relever, forts des réseaux de soutien dont ils disposent et grâce aux structures de recrutement qui sont apparemment déjà en place. Il semblerait aussi qu'AQIM ait multiplié ses activités dans la région de Tamesna près de la frontière entre le Niger et l'Algérie, et des camps de formation des groupes extrémistes ont été découverts à l'est de Tombouctou.

28. Il est urgent d'étudier la question de la gestion des stocks d'armes au Mali et dans les pays voisins. D'après un rapport publié récemment par Conflict Armament Research et selon les résultats de la Small Arms Survey, certaines des armes utilisées par des groupes armés non étatiques au Mali proviennent des anciens arsenaux militaires libyens, notamment des fusils sans recul 106 mm et des roquettes NR-160 et des armes tels que les systèmes de lance-roquettes multiples BM-21, les roquettes 9M22M et les lance-roquettes UB-32. Les groupes armés auraient aussi pris du matériel aux Forces armées maliennes.

29. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies a continué de coordonner le déploiement d'équipes de neutralisation des explosifs dans les zones contaminées prioritaires dans le centre du Mali et s'est employé à renforcer encore la capacité des Forces armées maliennes de réduire les risques d'explosion. Des séances d'information sur les restes explosifs de guerre et les explosifs improvisés ont aussi été organisées à l'intention de la MISMA et du personnel des Nations Unies.

C. Extension de l'autorité de l'État

30. Le Gouvernement de transition a continué à renforcer progressivement sa présence dans les régions du nord du pays, en particulier à Gao et Tombouctou. L'État reprend peu à peu le contrôle de la plupart des grandes villes du nord. Le gouverneur de Gao et les préfets de la région ont pu reprendre leurs fonctions. Par

contre, le gouverneur de Tombouctou et les préfets de la région ont uniquement pu retourner dans la ville même de Tombouctou en raison de l'insécurité qui continue de régner dans les zones rurales. Certains services administratifs de base ont été rétablis, mais de nombreux bâtiments administratifs endommagés durant le conflit restent inutilisables. Kidal, quant à elle, reste sous l'emprise du MNLA, qui a étendu son influence à la majeure partie de la région et vers le sud, dans la région de Ménaka.

31. La gendarmerie, la police et la garde nationale du Mali ont peu à peu repris leurs fonctions de maintien de l'ordre dans le nord du pays. À la mi-mai, 78 policiers avaient été redéployés à Tombouctou et 80 à Gao; la gendarmerie, poursuivant son redéploiement dans le nord, avait déployé 108 gendarmes à Gao, 8 à Douentza, 105 à Ménaka, 5 à Ténenkou, 8 à Youwarou et 112 dans la région de Tombouctou; et 33 gardes nationaux avaient été redéployés à Douentza, Ténenkou et Youwarou, tandis que 100 étaient retournés à Gao. Toutefois, les institutions judiciaires et pénitentiaires du nord ne sont toujours pas opérationnelles car les conditions de sécurité font obstacle au retour de leur personnel. Des difficultés d'ordre logistique, comme le manque de véhicules, de matériel de communication et de locaux, ont aussi entravé les activités des institutions de sécurité.

32. L'ONU mène ses activités de planification et d'évaluation dans les domaines de la sécurité et de l'état de droit en étroite coordination avec l'Union européenne. Le 22 avril, le Conseil des affaires étrangères de l'Union s'est dit prêt à renforcer la présence de l'Union au Mali, en mettant l'accent sur la sécurité et l'état de droit, afin d'aider les autorités du pays à lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée.

33. À la fin mai, la Mission de formation de l'Union européenne au Mali comptait 540 militaires. Elle a, au cours de ce même mois, travaillé en étroite partenariat avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la MINUSMA et d'autres partenaires des Nations Unies pour mettre sur pied un cours sur le droit international humanitaire et la protection des civils. Le 2 avril, la formation du premier des quatre bataillons des Forces armées maliennes, soit 650 soldats, a commencé et devrait s'achever en juin. En coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la MINUSMA forme les Forces armées maliennes à la protection des femmes et des enfants en situation de conflit.

34. Au 28 mai, 7 millions de dollars de contributions confirmées au Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, qui sert à fournir un appui aux secteurs de la défense et de la sécurité du pays, avaient été reçues. La MINUSMA a, en coordination avec le Gouvernement de transition, dressé la liste des équipements, classés par ordre de priorité, qui pourraient être acquis dans le cadre des marchés passés par l'ONU. La fourniture d'un appui par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale se fera dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

D. Situation en matière de droits de l'homme

35. La situation en matière de droits de l'homme au Mali reste extrêmement préoccupante et des exactions continuent d'être signalées. Cette situation est aggravée par l'insécurité qui règne dans le nord du pays. La MINUSMA a continué de recevoir des informations faisant état de violations graves des droits de l'homme

dans le nord (exécution sommaires, arrestations arbitraires, disparitions forcées et destruction et pillage de biens appartenant à des particuliers, etc.) qui auraient été commises par des éléments des Forces armées maliennes et des groupes armés, comme le MNLA, le MUJAO et le Mouvement arabe de l'Azawad. Comme je l'indiquais dans mon rapport précédent, la crise perturbe profondément la fourniture des services de base dans tout le pays et empêche la population de jouir de ses droits économiques, sociaux et culturels.

36. Les autorités maliennes continuent d'entraver l'exercice des droits civils et politiques, tels que la liberté de réunion et d'expression. L'arrestation illégale et la détention arbitraire de Boukary Daou, rédacteur en chef du quotidien malien *Le Républicain*, qui ont eu lieu en mars en sont la preuve. M. Daou a été poursuivi pour incitation à la désobéissance et publication de fausses nouvelles après avoir publié la lettre ouverte de soldats maliens dénonçant la situation au sein des forces armées et les avantages accordés au capitaine Amadou Sanogo. L'arrestation laisse à penser que des éléments favorables à la junte continuent de s'immiscer dans le fonctionnement des institutions et la vie politique du Mali. Le 30 avril, M. Daou a été relâché. La prorogation de l'état d'urgence jusqu'au 6 juin a, elle aussi, compliqué l'exercice des libertés civiles car elle autorise certaines dérogations exceptionnelles aux garanties prévues par la loi.

37. Les nouvelles faisant état de représailles à l'encontre des populations touaregs et arabes par les Forces armées maliennes se font plus rares. Toutefois, à Tombouctou, ces populations restent très menacées car on continue de les associer aux groupes extrémistes armés. Par crainte de représailles des Forces armées maliennes et de la population locale, très peu de membres de ces populations sont revenus s'installer dans la région. Les autorités locales ont tenté d'apporter une aide humanitaire aux familles arabes et touaregs restées dans la région qui, craignant pour leur sécurité, refusent de quitter leur domicile. Huit Arabes et un Songhaï, qui auraient été arrêtés par les Forces armées maliennes dans le quartier Abaradjou de Tombouctou, le 14 février, n'ont toujours pas été retrouvés.

38. La MINUSMA a continué de rendre visite aux membres présumés de groupes armés qui ont été arrêtés dans le nord et transférés à Bamako, afin de suivre le bon déroulement des procédures judiciaires et de surveiller les conditions de détention. D'après les autorités judiciaires, au 31 mai, quelque 400 personnes étaient détenues en rapport avec le conflit dans le nord; le 29 mars, 27 ont été relâchées par manque de preuves.

39. Au cours des entretiens menés par la MINUSMA durant la période considérée, que ce soit au Mali ou dans des camps de réfugiés au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger, les réfugiés et les personnes déplacées ont constamment évoqué les séquelles des conflits passés et la question de l'impunité. Les réfugiés maliens présents en Mauritanie et au Niger ont estimé que les conditions de sécurité et le manque de services de base étaient les principaux obstacles à leur retour. Ils ont connaissance du processus de réconciliation, mais déploré l'absence de représentants des réfugiés dans la Commission nationale de dialogue et de réconciliation.

40. Pour apaiser les craintes qu'inspire la situation en matière de droits de l'homme, le Gouvernement de transition a créé des unités pour contrôler les opérations des troupes maliennes, essentiellement celles déployées dans les principales villes du nord. Il a aussi ouvert des enquêtes sur les violations des droits

de l'homme qui auraient été commises par des contingents. La MINUSMA a contribué à ces efforts en formant 650 soldats au droit international des droits de l'homme, au droit international humanitaire et au droit des réfugiés. Elle a aussi expliqué la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme aux contingents de la MISMA.

E. Protection des civils, protection des enfants et violences sexuelles liées au conflit

41. L'ONU a entrepris une évaluation des risques liés à la protection des civils pour aider la Mission à planifier l'exécution de son mandat en la matière. Des mécanismes sont également mis en place pour atténuer les risques auxquels font face les civils en raison du fait que la Mission exécute son mandat en coopération avec les Forces armées maliennes.

42. Le conflit au Mali a été entaché par de nombreuses exactions graves, avérées ou alléguées, commises à l'encontre d'enfants, comme le recrutement et l'utilisation d'enfants comme soldats, des violences sexuelles, des meurtres, des mutilations et des attaques contre des hôpitaux et des écoles. On continue de signaler la présence d'enfants dans les milices d'autodéfense. Le Gouvernement de transition et l'ONU ont mis la dernière main à un projet d'accord sur la remise des enfants associés à des forces ou des groupes armés.

43. Depuis le lancement de l'opération Serval, en janvier, les seules allégations de violences sexuelles liées au conflit proviennent de Kidal. La MINUSMA n'a pas été en mesure de les confirmer. Les viols commis durant l'occupation du nord du pays continuent de faire sentir leurs effets et on note une vague d'abandons d'enfants nés de ces actes. Les institutions qui accueillent les enfants abandonnés sont au complet. Le code de la famille de novembre 2011 interdit aux étrangers d'adopter des enfants abandonnés et des orphelins.

F. Situation humanitaire

44. Au moins 3,4 millions de Maliens sont exposés à l'insécurité alimentaire ou souffrent de malnutrition et, sur ce nombre, 1,4 million ont besoin d'une assistance immédiate, dont 568 000 qui se trouvent dans le nord et qui ont été particulièrement fragilisés par le conflit. Dans le nord du pays, des opérations humanitaires sont menées là où c'est possible malgré les opérations militaires en cours, la prolifération de mines et de munitions non explosées, les actes de banditisme et les violences, comme les attentats-suicides commis dans les principaux centres urbains et alentours.

45. Au 27 mai, plus de 475 000 personnes avaient été chassées de leur domicile par le conflit dans le nord et cherché refuge dans le centre et le sud du pays, ou dans des pays voisins. Plus de 301 000 personnes déplacées vivent chez des proches ou des amis dans des conditions extrêmement précaires, dépendant pour leur survie de l'aide humanitaire et de la solidarité des populations d'accueil, sachant que celles-ci vivaient déjà dans des conditions particulièrement difficiles avant même le début du conflit. Durant le premier trimestre de 2013, quelque 14 400 déplacés internes sont retournés chez eux, dans le nord, tandis que 23 500 personnes ont fui vers le sud.

46. La sécurité alimentaire reste un problème de taille; l'ensemble des trois régions septentrionales traversent une crise alimentaire et au moins 1 foyer sur 5 connaît une pénurie alimentaire sévère. Dans les districts de Tessalit et Abeibara de la région de Kidal, la situation atteint des proportions catastrophiques. On prévoit que d'ici à juin, l'insécurité alimentaire aura atteint un seuil critique dans 11 des 13 unités administratives du nord alors que la saison des pluies, qui commence durant cette même période, empêchera l'acheminement de l'assistance humanitaire.

47. Durant la période considérée, 42 % des écoles des régions de Gao et Tombouctou, soit 461 sur 1 079, ont rouvert leurs portes. Près de 100 000 écoliers et 2 345 enseignants ont retrouvé leur classe. Par contre, dans la région de Kidal, aucune école n'a rouvert et plus de 100 000 enfants du nord n'ont toujours pas accès à l'éducation. L'accès aux soins de santé reste extrêmement limité dans le nord, principalement en raison de la réticence du personnel médical à revenir, et des épidémies de rougeole et de choléra ont respectivement été signalées dans les districts de Gao et d'Assongo. Des produits non alimentaires ont été distribués et des infrastructures remises en état à Kidal, Mopti et Ségou. Le 30 avril, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a, en coordination avec les autorités maliennes et les organisations non gouvernementales, lancé à Gao une enquête SMART (suivi et évaluation normalisés des phases des secours et de la transition) sur la nutrition. Il s'agit de la première enquête menée dans des zones de conflit dans le nord du Mali depuis 2011 et elle sera capitale pour définir les besoins et les priorités des programmes de nutrition.

48. Au 29 mai, l'appel global pour le Mali pour 2013 n'avait été financé qu'à hauteur de 29 %, soit 120 millions de dollars sur les 410 millions demandés. Des ressources additionnelles doivent être trouvées d'urgence pour répondre aux besoins de base de millions de Maliens qui dépendent de l'aide humanitaire pour survivre.

G. Situation en matière de développement

49. La crise politique et les conditions de sécurité ont profondément affecté le développement économique et social du pays. La suspension de l'aide publique au développement, à l'exception de l'aide humanitaire, a entraîné le gel de nombreux projets d'investissement et la réduction draconienne des ressources et crédits, en particulier pour les secteurs sociaux de base. Le produit intérieur brut a reculé de 1,2 % à la fin 2012 sous l'effet des chocs subis par l'économie au cours de l'année. Cette récession a fragilisé bon nombre de ménages et fait grimper le taux de pauvreté à 43,6 %.

50. Le 15 mai, l'Union européenne, la France et le Mali ont coprésidé une conférence internationale de donateurs à Bruxelles intitulée « Ensemble pour le renouveau du Mali », à laquelle 108 délégations ont participé. La conférence était destinée à mobiliser un appui en faveur d'un plan pour le relèvement durable du Mali, entériné par le PNUD, qui faisait fond sur des documents antérieurs, tels que la stratégie de réduction de la pauvreté et le plan d'action prioritaire. Les participants se sont engagés à verser 3,25 milliards de dollars au total : 520 millions d'euros ayant été promis par l'Union européenne et le reste étant versé sous forme d'aide bilatérale par la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis. Les fonds serviront à remettre sur pied les institutions publiques et l'armée, à réparer les infrastructures endommagées, à organiser les élections

présidentielles, à faciliter le dialogue avec les groupes dans le nord et à relancer l'économie.

51. Après s'être rendus plusieurs fois dans le nord, les organismes des Nations Unies ont décidé d'y rétablir une présence active. Du personnel en petit nombre sera redéployé à Tombouctou, où un bureau des Nations Unies sera ouvert. L'équipe intégrée des Nations Unies au Mali travaillera en étroite partenariat avec la Banque mondiale. Des discussions préliminaires ont eu lieu au Siège et à Bamako pour définir les domaines de coopération prioritaires.

III. Création de la Mission

A. Déploiement de la Mission

52. La MINUSMA a été créée le 25 avril, en application de la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité. À cette date, le Bureau des Nations Unies au Mali (BUNUMA) a été incorporé à la MINUSMA avec effet immédiat, les responsabilités confiées au Bureau par la résolution 2085 (2012) ont été transférées à la Mission, et David Gressly, Chef du Bureau, a été nommé Chef de la Mission par intérim.

53. Le 17 mai, j'ai nommé Albert Gerard Koenders (Pays-Bas) Représentant spécial pour le Mali et Chef de la MINUSMA. M. Koenders, qui était mon Représentant spécial en Côte d'Ivoire et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire depuis octobre 2011, a pris ses fonctions le 4 juin.

54. Conformément au paragraphe 33 de la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité, l'ONU et les autorités de transition maliennes ont négocié un accord sur le statut des forces relatif à la MINUSMA, qui est en voie d'être conclu, et qui sera complété par deux accords relatifs à la fourniture d'un appui à la MISMA et à la remise de personnes détenues par la MINUSMA aux autorités de transition. Des discussions sont également en cours avec le Gouvernement français sur les modalités d'application du paragraphe 18 de la résolution 2100 (2013), dans lequel le Conseil a autorisé l'armée française, dans la limite de ses capacités et dans ses zones de déploiement, à user de tous moyens nécessaires, à partir du commencement des activités de la MINUSMA jusqu'à la fin du mandat autorisé par la présente résolution, d'intervenir en soutien d'éléments de la Mission en cas de danger grave et imminent, à la demande du Secrétaire général.

55. Mettant à profit le personnel et la structure du BUNUMA, le Secrétariat a, en coordination avec la MINUSMA, accéléré le déploiement de personnel à la Mission de Bamako et de spécialistes de la logistique et de la sécurité dans les principales agglomérations du nord pour préparer les déploiements à venir. Ce déploiement est conditionné par un certain nombre de facteurs, comme les conditions de sécurité et le niveau des capacités de soutien. Le déploiement de personnel supplémentaire sera dicté par les trois considérations suivantes : assurer une transition sans heurt entre la MISMA et la MINUSMA d'ici au 1^{er} juillet; veiller à ne pas créer de vide sécuritaire et à consolider les avancées réalisées jusqu'à présent; et faire en sorte que les tâches prioritaires puissent être menées, en particulier celles qui ont trait au processus politique.

56. L'appui à la mission se fera de façon pragmatique. Le souci prioritaire sera d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies. Une stratégie graduée sera mise en œuvre en fonction des priorités définies, des conditions de sécurité et du niveau des capacités de soutien déployées. Les principes de la stratégie globale d'appui aux missions seront appliqués, et on veillera notamment à ce que l'empreinte de la mission soit légère et à ce que celle-ci soit soutenue par des services d'appui aux transactions, qui seront établis à Abidjan.

57. Au 30 mai, la MINUSMA était composée de 95 personnes recrutées sur le plan international (57 membres du personnel opérationnel et 38 membres du personnel d'appui à la mission), de 6 personnes recrutées sur le personnel national, de 2 officiers de liaison et de 3 agents de la Force de police permanente. Durant le lancement de la mission, jusqu'à 10 policiers des Nations Unies seront déployés, en plus des agents de la Force de police permanente, pour appuyer la mise en place de la composante de police. En outre, des spécialistes du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaire ont été déployés. Le Secrétariat a aussi créé des équipes d'appui à la planification au Siège et à la MINUSMA.

58. Actuellement, il est prévu de créer l'état-major militaire en juin et de progressivement déployer des unités supplémentaires à compter du 1^{er} juillet en fonction des besoins opérationnels. La priorité est accordée au déploiement d'unités de soutien à partir du 1^{er} juillet, voire avant, pour accompagner le passage de la MISMA à la MINUSMA et la transition des unités déjà déployées. Le déploiement de troupes du génie, de compagnies de neutralisation des explosifs et munitions, d'hôpitaux de niveau II, de compagnies de transport et de compagnies de protection de l'état-major est actuellement en train d'être négocié. En outre, le gros des unités déployées sous l'égide de la MISMA devrait passer sous commandement de la MINUSMA au 1^{er} juillet, les unités restantes étant déployées dès qu'un mémorandum d'accord aura été conclu.

59. D'après le calendrier actuel, la plupart des éléments habilitants militaires arriveront au Mali et seront opérationnels vers la fin 2013. Par ailleurs, les recherches effectuées montrent qu'il existe très peu d'entrepreneurs capables de réaliser des projets de construction de grande envergure dans le nord du Mali. On s'attend donc à ce que la MINUSMA rencontre de sérieux obstacles pour établir des bases opérationnelles à Gao et Tombouctou d'ici à la fin de l'année. La capacité de la MINUSMA à opérer depuis ces lieux durant cette période sera donc limitée. Outre l'établissement de ses services centraux civils à Bamako, la MINUSMA se consacre à la mise en place du quartier général de la Force et de deux états-majors, l'un pour la région et l'autre pour le secteur de la Force, à Gao et Tombouctou. Il s'agira des principales bases à partir desquelles le personnel militaire, civil et policier de la Force sera déployé dans le nord du Mali durant la phase de lancement. La capacité de la Mission à disposer d'une présence opérationnelle à Gao et Tombouctou, ainsi qu'à Kidal, où une antenne sera installée durant la première phase du déploiement, dépendra avant tout du déploiement des éléments habilitants, comme les unités de logistique, du génie et des transports, et de la présence d'entrepreneurs pouvant réaliser les travaux de construction et fournir les services à assurer dans ces camps.

60. Des équipes d'experts ont été dépêchées sur place pour faire le point sur les besoins dans les domaines de la logistique, du génie, de l'aviation, des communications, de l'approvisionnement et des services médicaux. Les préparatifs du déploiement et la mise en place des camps et des infrastructures se poursuivent.

Le transport stratégique de matériel est en cours d'organisation et les premiers éléments de l'infrastructure de communication et informatique de la Mission ont été installés.

61. Une équipe réduite de spécialistes des communications et de l'information est sur le terrain et travaille à plusieurs éléments clefs de la transition et de la création de la MINUSMA. Elle est notamment chargée d'expliquer la nature et le mandat de la Mission aux populations, de fournir un appui aux élections en matière de communications, de prêter main forte à la Commission nationale de dialogue et de réconciliation, et de faire la liaison avec la MISMA pour planifier les activités de communication en prévision de la transition.

62. Une petite section intégrée de la sécurité a été créée sous la direction du conseiller en chef pour la sécurité afin d'évaluer la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies durant la transition tout en continuant à fournir un appui aux opérations des Nations Unies qui sont en cours. Des évaluations des menaces spécifiques et des risques de sécurité sont menées pour déterminer la possibilité de déployer du personnel civil supplémentaire dans les régions de Tombouctou, Gao, Mopti et Kidal. Mon Représentant spécial est l'interlocuteur désigné pour les questions de sécurité au Mali.

63. Des projets de concepts d'opérations ont été établis à l'attention des composantes militaires, civiles, de police et de sécurité de la Mission. La MINUSMA instaurera des conditions de sécurité propices à l'extension de l'autorité de l'État et à la sécurité des populations, préparera le terrain pour les activités de stabilisation qui seront menées dans le nord du Mali, prendra des mesures pour empêcher le retour des éléments armés et donnera aux autorités de transition maliennes les moyens d'assumer leurs responsabilités nationales. Elle mènera, sur la base des renseignements qu'elle aura recueillis, des opérations d'appui aux Forces armées maliennes ou des opérations unilatérales pour protéger la population et le personnel, les installations et le matériel des Nations Unies. Elle sécurisera les principales agglomérations et y maintiendra une présence, et veillera à ce que la circulation le long des voies de communication ne soit pas entravée.

B. Fourniture d'appui à la MISMA

64. Les contingents et le personnel de police de la MISMA continuent de jouer un rôle non négligeable, en coordination avec les Forces armées maliennes et françaises, pour stabiliser la sécurité dans le nord du pays. Au 29 mai, la MISMA comptait 6 085 hommes, dont 92 officiers d'état-major, 18 policiers et une unité de police complète de 140 hommes déployée à Bamako. Le détachement précurseur d'une autre unité de police constituée (de 72 hommes) étant déployé à Sévaré, ce qui représente 87 % de l'effectif total promis par différents pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

65. La MINUSMA a continué d'appuyer la MISMA, notamment en matière de planification, en mettant en place des dispositifs de coordination et en recensant les besoins prioritaires. Par ailleurs, le BUNUMA et la MINUSMA ont continué d'établir des documents clefs à l'intention de la MISMA, notamment des directives opérationnelles à l'usage du personnel militaire et de police, des directives gouvernant la protection des civils, des règles d'engagement et un code de conduite.

66. Les contingents de la MISMA ont reçu un appui de la principale base de soutien logistique à Bamako et d'un centre de soutien logistique à Niamey, ainsi que de trois bases avancées à Sévaré, Gao et Tombouctou. Une société privée engagée par les États-Unis assure l'approvisionnement des unités les plus avancées à Gao et Tombouctou. Cette société est également censée dispenser de la formation à la MISMA. Toutefois, la logistique continue de faire problème en raison de la médiocrité des infrastructures et des communications et des coupures d'électricité. Par ailleurs, les donateurs bilatéraux et multilatéraux ont débloqué des fonds et autorisé des remboursements au titre des opérations, de la fourniture d'articles de première nécessité (rations, eau et carburant), du soutien logistique des mouvements stratégiques ou sur le théâtre des opérations, d'un appui matériel direct et de la formation des éléments précurseurs.

C. Transition de la MISMA à la MINUSMA

67. Aidé en cela par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA), le Secrétariat a renforcé sa collaboration avec l'Union africaine et la CEDEAO aux fins de la transition de la MISMA à la MINUSMA. Les 8 et 9 mai, les membres d'une équipe pluridisciplinaire des Nations Unies ont rencontré leurs homologues de l'Union africaine et de la CEDEAO au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba pour réfléchir à des dispositions transitoires concernant les contingents, la police, la formation et l'appui à la mission, dont l'organisation d'une séance de planification conjointe, suivie de la mise en place à Bamako d'un dispositif conjoint MISMA/MINUSMA ayant pour mission de superviser la transition.

68. L'essentiel des effectifs militaires et de police de la MISMA, soit six bataillons d'infanterie, une unité de réserve et de soutien, ainsi que deux unités de police constituées, seront placés sous le commandement unifié du commandant de la Force et du Chef de police de la MINUSMA. Un certain nombre d'officiers d'état-major et de policiers seront aussi transférés du quartier général militaire et de police de la MISMA. Tout le personnel de la MISMA sera soumis à une évaluation, à une formation avant déploiement et à des procédures de vérification, notamment au regard de la politique des droits de l'homme, édictée par l'Organisation, l'idée étant de s'assurer qu'ils satisfont aux exigences opérationnelles et justifient des qualifications requises aux fins de l'exécution du mandat de la Mission.

69. En coordination avec l'Union africaine, la CEDEAO et la MISMA, l'Organisation des Nations Unies effectue des visites préalables au déploiement et des inspections sur le théâtre des opérations du matériel appartenant aux contingents des unités constituées et des capacités de soutien logistique autonomes, dans la perspective de leur transfert aux unités de la MINUSMA, et de la négociation de mémorandums d'accord. D'après les premières évaluations, la MISMA ne dispose pas à l'heure actuelle des unités de soutien dont la MINUSMA aura besoin pour ses opérations. Pour satisfaire les besoins de la MINUSMA en matière d'appui, il faudra constituer des unités supplémentaires, notamment de génie, de logistique et médicales. De même, il faudra organiser, déployer et développer des capacités de transport aérien militaire tactique et des capacités aériennes polyvalentes, notamment en matière d'appui au sol. La Force dépend fortement des capacités aériennes militaires pour son déploiement, son soutien logistique et ses opérations, y compris pour l'évacuation des blessés et les évacuations médicales. Toutefois, au

3 juin, les États Membres ne s'étaient engagés à ne lui fournir que des moyens aériens limités. Sans soutien aérien suffisant, la Mission aura du mal à assurer son déploiement et le renforcement de ses capacités opérationnelles dans de bonnes conditions.

70. La force atteindra progressivement la pleine capacité opérationnelle nécessaire à l'exécution de son mandat d'ici à la fin de 2013. Les unités de la MISMA qui sont déjà déployées se sont vu ménager un délai de quatre mois pour se conformer aux normes des Nations Unies grâce à l'aide nationale ou bilatérale ou à l'appui du Fonds d'affectation spéciale pour la MISMA. Les hélicoptères de combat et de transport continuent de faire cruellement défaut, de même que les centres d'information.

71. Il faudra consentir des efforts considérables pour combler les lacunes du matériel appartenant aux contingents militaires et aux unités de police constituées de la MISMA et de leurs capacités logistiques de soutien autonome et les mettre en conformité avec les normes des Nations Unies. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux s'emploient à remédier à ces lacunes, avec l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour la MISMA, selon la liste des besoins prioritaires dressée par l'Union africaine et l'état-major de la MISMA. Le Fonds d'affectation spéciale a reçu 35 millions de dollars d'annonces de contribution confirmées, dont un montant de 6 millions de dollars spécialement affecté aux activités humanitaires de lutte antiminines. C'est le personnel civil des Nations Unies au Mali qui s'en chargera, en coordination avec la composante militaire de la MISMA, mais en dehors de son commandement.

72. Les besoins de la MISMA ont été recensés, identifiés, coordonnés et hiérarchisés en conjonction avec l'Union africaine, la CEDEAO et l'état-major de la MISMA. La première livraison par avion des stocks stratégiques pour déploiement rapide disponibles a eu lieu le 30 mai. Les préparatifs de la principale livraison par voie maritime sont en cours. Quoique important, l'appui fourni dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour la MISMA ne suffira pas à combler les déficits actuels. Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et les autres donateurs devront beaucoup faire pour pourvoir au déploiement du matériel militaire nécessaire et à l'organisation des formations. Toutes les mesures d'aide prises dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale le seront dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme des Nations Unies.

73. Les pays fournissant des unités de police ont officiellement confirmé qu'ils mettraient à la disposition de la MINUSMA quatre unités de police constituées en sus de l'unité qui est déjà sur le terrain et des trois unités promises à la MISMA. Pendant la phase initiale, les unités de police constituées et des policiers seront déployés à Bamako, Gao et Tombouctou, avant de l'être à Kidal et Mopti. Il est important que les États Membres appuient la Mission en détachant des officiers justifiant des qualifications et connaissances linguistiques requises, en particulier des femmes.

74. Les zones de déploiement de la MISMA recouvrent plus ou moins celles qui étaient envisagées par l'Organisation des Nations Unies, mais des ajustements pourraient s'imposer au fur et à mesure que la MINUSMA se déploiera. L'Organisation des Nations Unies commencera par établir ses principales bases opérationnelles à Gao et Tombouctou, avant d'étendre son dispositif à d'autres localités du nord du pays, notamment par la création d'une antenne à Kidal.

D'autres postes de la MINUSMA dans le nord seront, dans un premier temps, soutenus en acquérant des terres et en forant des puits. D'autres services seront dispensés à mesure que le plan de soutien logistique sera appliqué, notamment en faisant appel à des militaires, par exemple des unités du génie spécialisées dans la neutralisation des explosifs et des munitions, des unités du bâtiment, du génie de combat, du transport ou de l'aviation ainsi que des unités médicales dès qu'elles seront disponibles. Il est critique de déployer ces capacités le plus rapidement possible pour que la Mission puisse être opérationnelle dans les délais prévus.

75. Lors de la réunion conjointe de planification à Addis-Abeba, l'Union africaine et la CEDEAO ont indiqué leur volonté de maintenir leur présence politique au Mali. Elles ont évoqué la possibilité que la MINUSMA partage des bureaux à l'extérieur de Bamako avec, par exemple, leurs observateurs de la situation sur le plan des droits de l'homme, leur personnel de police et leurs observateurs militaires, une fois effectué le passage de la MISMA à la MINUSMA. Elles ont aussi abordé avec l'Organisation des Nations Unies les domaines dans lesquels elle pourrait leur apporter un soutien après le passage à la MINUSMA : communication sur le plan stratégique et opérationnel, mouvements sur le théâtre des opérations, logements, services médicaux et de mesures de sécurité à l'intention de leur personnel en poste dans le pays. Une fois la transition de la MISMA à la MINUSMA achevée, l'Organisation des Nations Unies collaborera étroitement avec l'Union africaine et la CEDEAO pour assurer la consolidation et la durabilité des initiatives de médiation en cours et du processus politique plus large au Mali.

IV. Observations

76. Il y a un peu plus d'un an, le processus démocratique au Mali a déraillé, et il y a moins de six mois, sa souveraineté et son intégrité territoriale ont été gravement remises en question par des groupes armés qui ont pris le contrôle de plus de la moitié du territoire. La mobilisation de la communauté internationale, en particulier de la France, de l'Union africaine et de la CEDEAO, a permis d'éviter une catastrophe majeure au Mali et dans la région.

77. La situation au Mali s'est améliorée depuis le début de l'année 2013, et je me félicite des progrès accomplis en vue de l'application de la feuille de route du Gouvernement de transition, qui devrait conduire au rétablissement plein et entier de l'ordre constitutionnel et de l'intégrité territoriale. Le dialogue est la clef de la paix et de la stabilité à l'échelle nationale. Ce n'est pas par la violence que les problèmes pourront être réglés, comme le montre bien l'expérience dans le nord du pays au cours des trois derniers mois. Je me félicite que le Gouvernement de transition et les groupes armés, en particulier le MNLA, se soient dits prêts à engager des pourparlers directs dès que possible et j'encourage toutes les parties prenantes à appuyer les efforts de médiation déployés par le Médiateur de la CEDEAO en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'Union européenne. J'invite aussi tous les acteurs concernés à parvenir sans plus tarder à un accord provisoire en vue de l'organisation d'élections nationales et de l'ouverture de débats de fond avec les autorités élues par la suite. Les affrontements entre les forces du Gouvernement de transition et le MNLA à proximité d'Anefis, et dans la ville même, sont extrêmement préoccupants et doivent cesser immédiatement. Les parties devraient s'abstenir de toute action qui puisse mettre en danger le processus politique. Conformément à la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité,

l'Organisation des Nations Unies est disposée à se coordonner avec la communauté internationale afin de fournir, en étroite coordination avec l'Union africaine et la CEDEAO, un appui en vue de la mise en œuvre de tous les aspects de la feuille de route pour la transition.

78. J'accueille avec satisfaction le lancement des travaux de la Commission nationale pour le dialogue et la réconciliation et j'y vois un signe fort de la volonté du Gouvernement de transition et du peuple maliens de commencer à s'attaquer aux problèmes profonds auxquels se heurtent toutes les communautés du Mali depuis de nombreuses années. Pour qu'une véritable réconciliation soit possible, la Commission ne devra pas faire d'exclus en invitant les chefs religieux, communautaires et traditionnels à participer au dialogue, et en ayant recours aux divers mécanismes de règlement des différends, qu'ils soient traditionnels ou institutionnels. Le dialogue doit emprunter plusieurs voies : entre les communautés, en leur sein et entre le Gouvernement de transition et la population.

79. Alors que les préparatifs en vue des élections s'intensifient, je suis encouragé par la détermination du peuple malien à tenir le scrutin dès que les conditions le permettront. Je salue leur volonté d'élire des institutions chargées de s'attaquer aux problèmes les plus urgents sur le plan de la sécurité et dans les domaines social, économique et humanitaire, ainsi qu'en ce qui concerne le développement. Dans le même temps, plusieurs problèmes d'ordre technique ou politique qui ont été mentionnés plus haut me préoccupent, comme la situation actuelle à Kidal, qui ne permet toujours pas le déploiement d'agents électoraux et qui doit être impérativement réglée. Dans les circonstances actuelles, les élections ne sauraient être parfaites. Je crois toutefois que les Maliens accepteront les résultats des élections s'ils estiment qu'ils reflètent véritablement leur volonté collective. Il est capital que les autorités maliennes examinent de près le calendrier qu'elles ont adopté, afin de voir s'il laissera suffisamment de temps pour s'assurer que les élections contribueront bien à favoriser la stabilité et la réconciliation nationale.

80. J'encourage les parties prenantes à parvenir à s'accorder sur les questions de droit et de procédure en suspens, comme les arrangements électoraux pour les réfugiés et les déplacés, et les questions liées à l'enregistrement des électeurs. Toutes les mesures possibles doivent être prises pour assurer la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et ouvertes à tous sur l'ensemble du territoire, y compris dans le nord. La communauté internationale doit continuer d'encourager la poursuite du dialogue autour des arrangements à prendre en vue de la tenue d'élections à l'échelle nationale (notamment en ce qui concerne le redéploiement des agents électoraux nationaux, les dispositifs de sécurité et les mesures de confiance), ainsi que les efforts déployés pour faire en sorte que les parties prenantes parviennent à un consensus sur les modalités pratiques des élections. Il est également essentiel que les dirigeants politiques adoptent sans ambiguïté un comportement pacifique et responsable, acceptent les résultats du scrutin et coopèrent au lendemain des élections pour permettre l'avènement d'un Mali plus fort et plus uni. La MINUSMA fournira une aide technique et logistique, et un appui à la sécurité, dans les limites de ses capacités et en fonction des contraintes posées par le fait qu'elle n'en est qu'au tout début de son déploiement.

81. Les grandes opérations des Forces armées maliennes et françaises et de la MISMA ont pour l'essentiel cessé puisque les groupes armés ont été chassés de la région des Adras des Ilfoghas et des villes de Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti plus

tôt dans l'année 2013. La présence accrue des trois forces dans le nord du pays a favorisé la stabilisation de la situation et largement entravé le mouvement et les attaques des groupes armés. Néanmoins, la situation sur le terrain du point de vue de la sécurité reste fluide, avec des affrontements sporadiques entre groupes armés et de nouvelles attaques asymétriques dans les trois régions du nord. Par ailleurs, la marche des Forces armées maliennes sur Kidal et les affrontements violents avec des éléments du MNLA, le 5 juin, ont exacerbé les tensions et accru la volatilité de la situation dans la région. Si les capacités opérationnelles des groupes armés ont été réduites, les attaques survenues les mois derniers au Mali et dans la sous-région montrent bien qu'ils constituent toujours une menace significative. Les Forces armées maliennes et la MISMA ont été ciblées. Les contingents et les autres membres du personnel des Nations Unies sont aussi exposés, de sorte qu'il apparaît nécessaire de prendre des mesures de prévention des risques qui pourraient limiter la capacité de la MINUSMA de s'acquitter de certains aspects de son mandat sur l'ensemble du territoire malien. Avec le soutien de la communauté internationale et dans le respect des droits de l'homme, les autorités maliennes devront aussi s'attaquer d'urgence à d'autres facteurs d'instabilité, comme la criminalité et la violence intercommunautaire.

82. La situation des droits de l'homme m'inquiète toujours : des violations et des abus continuent d'être signalés et il est impératif que toutes les parties fassent en sorte que cela cesse. Je salue la solidarité des nombreux habitants qui ont offert un toit aux déplacés, mais je reste gravement préoccupé par le sort des déplacés et des réfugiés dans les camps au Mali et à l'étranger. La majorité des réfugiés veulent rentrer chez eux, mais ne le font pas par crainte des représailles. D'importantes opérations de stabilisation s'avéreront nécessaires pour créer un climat propice aux retours. À cet égard, j'engage les autorités à respecter strictement les principes des droits de l'homme lors du redéploiement des institutions dans le nord du pays et souligne que toute réconciliation à long terme devra passer par la promotion et la défense des droits de l'homme de toutes les communautés du nord.

83. Le mandat de la MINUSMA est très complexe. C'est dans un nouveau contexte géopolitique, qui présente des risques jamais rencontrés par le passé dans le cadre du maintien de la paix, que les Nations Unies entreprennent de déployer cette mission. Par son mandat, la MINUSMA est autorisée à protéger par tous les moyens la population et à prendre activement des dispositions afin d'empêcher le retour d'éléments armés dans les principaux centres de population. L'imposition de la paix ou la lutte contre le terrorisme relèveront de la responsabilité des forces françaises. La Mission devrait toutefois se donner pour priorité immédiate de prendre activement des mesures pour protéger la population dans les zones de son déploiement et dans la limite de ses capacités.

84. Il reste de nombreux défis à relever pour que le passage de la MISMA à la MINUSMA puisse être opéré sans heurt. Il s'agira avant tout d'assurer la continuité entre les deux opérations pour préserver les gains acquis et éviter tout vide sécuritaire. Une période transitoire initiale de six mois verra le renforcement des capacités militaires et, parallèlement, l'élargissement des opérations de la Mission. La chaîne d'approvisionnement logistique est un véritable problème au vu de l'étendue de la zone d'opérations ainsi que de la médiocrité générale des infrastructures publiques. Les conditions climatiques aggravent encore la situation, d'autant que ce sera bientôt la saison des pluies. L'accès à certaines zones sera limité par la menace d'attaques asymétriques et il sera nécessaire de prendre des

mesures d'atténuation. Il faudra s'atteler en priorité à l'instauration des conditions voulues sur le plan logistique pour permettre l'établissement et le fonctionnement de la Mission dans le nord du Mali. Toutefois, toutes ces capacités ne seront pas immédiatement disponibles dès le début de la transition, ce qui veut dire que le déploiement des différentes composantes de la Mission devra être progressif et suivre l'évolution des conditions de sécurité et la mise en place progressive de l'infrastructure nécessaire.

85. Au vu de l'ampleur de la tâche, je demande le soutien de tous les États Membres pour déployer la MINUSMA. Il faudra que tous les acteurs concernés déploient des efforts, et en tout premier lieu les Maliens eux-mêmes, mais l'appui continu de l'Union africaine, de la CEDEAO, de l'Union européenne et de la communauté internationale dans son ensemble s'avérera indispensable.

86. La situation au Mali a d'importantes répercussions à l'échelle régionale et internationale. Alors que nous nous efforcerons tous ensemble de stabiliser la situation sur le plan national, il faudra garder à l'esprit que des éléments armés risquent de passer dans les pays voisins et d'y mener des attaques terroristes et d'autres activités criminelles, comme l'ont rappelé les attaques perpétrées au Niger le 23 mai. Il est donc crucial de développer les approches régionales pour relever les défis rencontrés en matière de sécurité et de gouvernance et sur le plan humanitaire, qui sont de nature transitoire. À cet égard, je suis sur le point de finaliser la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et j'invite tous les États Membres à en appuyer la mise en œuvre. La MINUSMA aura besoin de temps pour être pleinement opérationnelle et il faudra que la communauté internationale fasse preuve de patience et de soutien, en consentant d'importants investissements pour protéger les gains acquis et renforcer la stabilité au Mali en évitant que le conflit ne s'étende dans toute la région.

87. En conclusion, je remercie João Honwana, qui a dirigé le BUNUMA en janvier et février, et David Gressley, Chef du BUNUMA et Chef par intérim de la MINUSMA jusqu'au déploiement de mon Représentant spécial pour le Mali le 4 juin. Je remercie également les responsables de la MISMA et les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police ainsi que les partenaires bilatéraux, les organisations régionales et multilatérales, en particulier l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, pour leur action en faveur du peuple malien.
